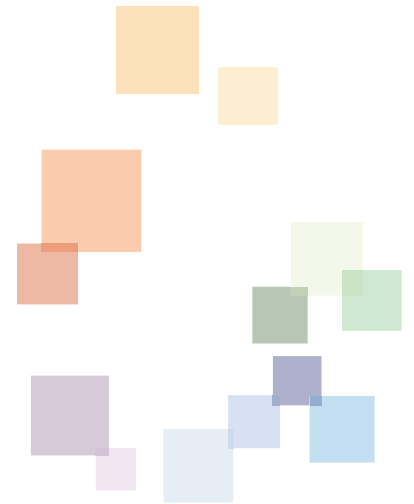




VERSION 2015

CHARTRE DES ESPACES PUBLICS



Conception et réalisation :

*Pôle Développement urbain et Habitat
Bureau d'étude Aménagement urbain et Direction de l'Espace public*

Photos source: service communication-VSN

PRÉAMBULE

LE MOT DE L'ÉLU

“ L'espace public, lieu de rencontre, d'échange, de circulation et d'expression de la population est par nature la composante essentielle de la vie dans la cité.

C'est pourquoi pertinence de conception et qualité de l'entretien sont primordiales pour une bonne compréhension de la ville comme pour une plus grande appropriation de ces habitants afin que l'espace public favorise le “vivre ensemble”.

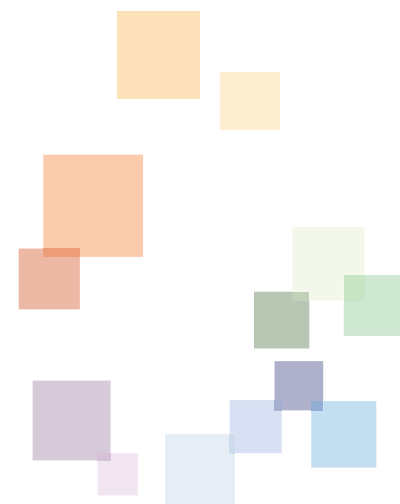
Répondant d'abord à une double logique de fonction et d'usage, il devra assurer le rôle esthétique qui affirmera et renforcera l'identité de la cité sans nier les spécificités de certains quartiers à forte identité.

Dans cette démarche, tant esthétique que fonctionnelle, la conception de l'espace public devra intégrer la notion de coût global (investissement et fonctionnement) en rapport avec les capacités financières de la ville et les niveaux d'entretien souhaités.

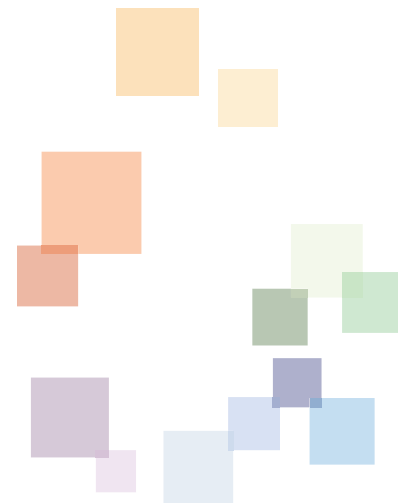
Ce document établit les règles précises de conception et d'esthétique de nos futurs aménagements, mais restera ouvert afin d'être régulièrement enrichi par des retours d'expérience, des innovations et des évolutions de normes.

Pour satisfaire à cet objectif exigeant, l'ensemble des compétences des services de la ville s'est mobilisé avec l'appui de l'ADDRN et je les en remercie.”

*Christophe COTTA,
Adjoint au maire chargé de la qualité du cadre de vie et des mobilités, des espaces verts naturels et de proximité, de la propreté de la ville et du domaine public.*



SOMMAIRE



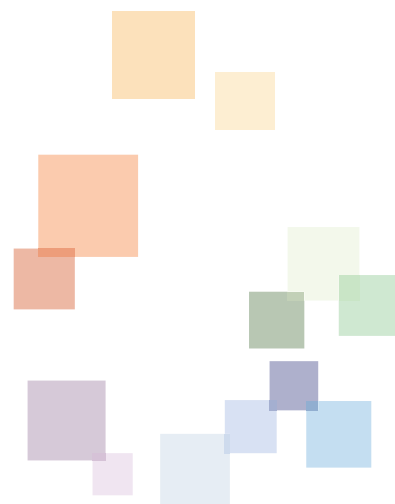
I - LES FONDEMENTS DE LA CHARTE : SES FINALITÉS

I - 1	La cohérence et la notion d'identité	p: 8
I - 2	Le partage de l'espace	p:11
I - 3	La fonctionnalité	p:16
I - 4	La qualité et la sécurité	p:20
I - 5	La préservation de l'environnement	p:24
I - 6	L'économie et la performance de gestion	p:27

II- LA TYPOLOGIE DES ESPACES PUBLICS

II - 1	Les secteurs marqués par le paysage et l'histoire	p:34
II - 2	Les secteurs de grands projets urbains	p:36
II - 3	Une cartographie des espaces publics	p:38

INTRODUCTION



L'espace public nazairien est la résonance et la résultante d'une volonté politique forte d'amélioration du cadre de vie. Cette démarche, menée depuis plus de 20 ans, a pour ambition d'affirmer l'identité de la ville en requalifiant ses espaces publics tout en réconfortant son image industrialo portuaire et littorale.

L'espace public, ainsi considéré, est devenu l'une des composantes majeures de la conception des projets urbains. A la fois support et vecteur de son développement, il permet ainsi de révéler l'identité de la ville et d'améliorer la qualité de vie urbaine.

La conception des espaces publics implique donc une réflexion à l'échelle du territoire afin de créer autant de lieux de vie qui trouvent leurs richesses et leurs particularités à la fois dans une harmonie entre usages et usagers, dans une approche globale et cohérente, dans un partage judicieux de l'espace, dans la mesure de la qualité à la conception et à la gestion, dans une démarche de développement durable...

C'est avec une détermination affirmée que les objectifs à atteindre pour la ville sont communiqués dans ce document et mis à disposition des acteurs et partenaires des opérations d'aménagement urbain.

Il est à la fois un guide de référence et un outil de dialogue au service de la conception des projets urbains laissant place à la créativité, à l'adaptation et à l'innovation.





LES FONDEMENTS DE LA CHARTE : SES FINALITÉS

I - 1 LA COHÉRENCE ET LA NOTION D'IDENTITÉ

L'espace public est un territoire en lien avec d'autres espaces dans lesquels il s'insère -le quartier, la ville, l'agglomération.

L'espace public est aussi le lieu d'expression d'une culture commune dans un cadre esthétique et technique distinctif.

Tout espace public, place, avenue, voie rapide, parking, zone industrielle, square, bord d'étang, giratoire, terre-plein central, participe à l'image de la ville. Ils représentent la ville, dans son identité et sa dynamique.

UNE APPROCHE GLOBALE ET UNE CULTURE COMMUNE

Pour une continuité des espaces publics

En tant que lieu de mise en valeur de l'identité urbaine, les espaces publics doivent être imaginés sur la base d'une ossature cohérente en terme de paysage et ce à l'échelle du territoire.

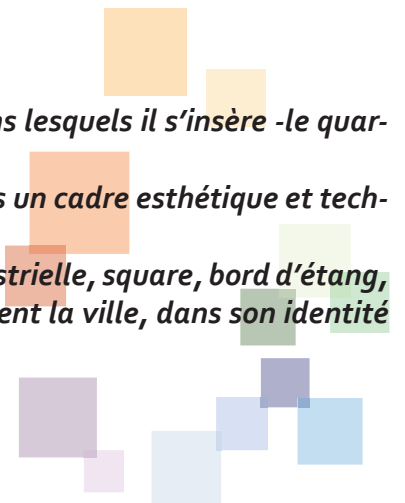
L'approche se veut globale, tout en intégrant les particularités de chaque composante du paysage nazairien, afin de qualifier l'ensemble des espaces publics dans une certaine continuité et également de faciliter la conception et la gestion des aménagements dans une cohérence de l'ensemble urbain.

La hiérarchisation des espaces publics, que ce soit axes de déplacement ou lieux de vie, associée à une classification selon leurs statuts, leurs fonctions, leurs modes de gestion, permet d'assurer une meilleure cohésion générale. Il est donc important d'identifier des profils de voirie selon une hiérarchie (boulevards, avenues, voie de transit, dessertes, accès), de concevoir un maillage végétal (places, squares, alignements d'arbres, espaces boisés) et de créer des liens entre les quartiers (création de voies inter quartiers, requalification de voies de desserte, création ou requalification de cheminements piétonniers) afin de favoriser les échanges et de permettre l'articulation entre les espaces de proximité au sein de la ville et des nouveaux quartiers.

De l'équité dans le traitement des espaces publics

L'équité de traitement est un élément à prendre en considération en définissant le projet non seulement en termes de fonction d'aménagement mais comme l'intégralité de services à rendre de manière répartie sur l'ensemble du territoire.

Garantir un service équitable sur le territoire communal passe notamment par l'adoption de palettes de composants (mobilier, éclairage,...) généralisées sur l'ensemble de la ville.





Secteur Ville Port

RÔLES ET SPÉCIFICITÉS DES ESPACES PUBLICS

L'espace public, support et vecteur d'une identité

L'espace public, véritable socle de l'identité urbaine, est le reflet de la ville, de son territoire et de son histoire. Il est également le lieu de sa représentation et de la mise en valeur de son patrimoine. Au fil du temps, la ville a inventé un style nazairien, fait de modernité assumée et d'une identité double de ville de la reconstruction et de ville portuaire et littoral. La requalification de son espace public devient comme l'un des leviers majeurs pour affirmer cette identité retrouvée. Il s'agit de recomposer ces larges espaces vides issus du plan de la Reconstruction et de composer avec l'architecture et les nouvelles pratiques de la ville afin de susciter un nouveau regard sur la cité, d'accompagner sa métamorphose nouvelle.

Le patrimoine de la ville qui se lit dans l'espace public est une notion à prendre en compte pour une plus grande intégration du projet dans son contexte. L'importance est ainsi donnée, dans les nouveaux projets d'aménagement urbains, à la préservation des traces du passé liées à l'histoire de la ville, à son architecture et à son environnement.

Il est primordial de savoir mettre en valeur ce patrimoine sans se priver de modernité en vue de ne pas figer la ville qui doit se construire en adéquation avec son temps et savoir se renouveler. Les options contemporaines et innovantes qui s'harmonisent avec l'histoire des lieux trouvent leur pertinence en matière d'aménagement urbain.

L'espace public, élément dynamique dans la ville

L'espace public permet de contribuer au développement et à l'attractivité de la ville et de permettre l'adaptation du lieu à une activité économique et à des services tout en respectant les autres usages. Il convient d'identifier ce potentiel sur chaque lieu aménagé. La recherche d'ambiances urbaines particulières a pour objectif de créer ou renforcer les aspects agréables de l'environnement afin de susciter de la détente, du bien-être, de l'agrément et du contentement chez les usagers.

L'enjeu est de concevoir un projet urbain qui respecte des intentions d'ambiance et des capacités d'aménité. Pour cela, une attention sera portée sur le climat, les sons, sur les lumières artificielles ou naturelles, sur les matières et objets, sur les enjeux liés à la chaleur et à la fraîcheur et sur l'impact de la végétation urbaine, mais aussi sur les flux et les présences.

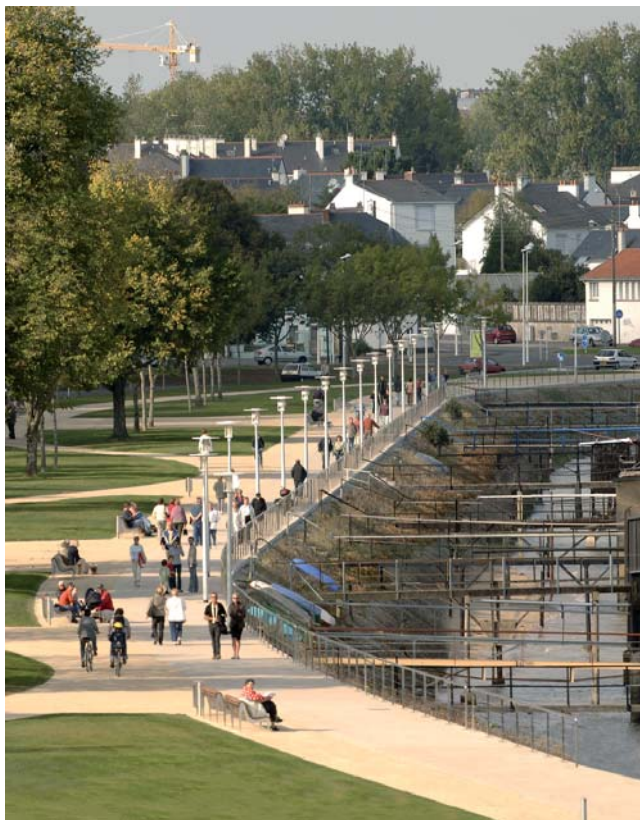
UN PARTI PRIS ESTHÉTIQUE

La recherche de simplicité

L'objectif d'adopter un parti pris est de tendre vers une entité esthétique globale et non une uniformité. La sobriété des espaces publics est retenue dans le sens où elle inspire une esthétique durable qui échappe aux effets de mode. La discrétion dans les couleurs, les aspects, les textures est un critère de choix des composants de l'espace public.

La multiplication des matériaux, des formes, des couleurs sans rythme, sans teneur (« excès décoratif») peut en effet nuire à la lecture d'un lieu et le rendre inadéquate. Un effet de surface par un traitement de sol sobre peut paraître monotone, ou au contraire, valoriser un élément du paysage ou un bâtiment.

La simplicité dans les lignes de composition, dans la géométrie du dessin participe à la cohérence d'un espace. En terme plastique, la requalification des espaces publics ne rime pas forcément avec l'emploi de matériaux riches ou innovants ; les matériaux classiques étant en adéquation avec l'amélioration de l'apparence de la ville et de la qualité des espaces.



La mise en valeur du savoir faire local

La maîtrise des techniques empruntées au savoir-faire local caractérise les espaces publics nazairiens faits de références maritimes, de techniques empruntées à l'industrie et l'histoire des constructions successives de la ville.

Secteur Front de mer

I - 2 LE PARTAGE DE L'ESPACE

L'espace public répond à la fois à des logiques de partage de l'espace qui peut signifier à la fois «séparer» aussi bien que «rassembler» ou «faire cohabiter ou rendre compatible» et à la double exigence de permettre une circulation sécurisée de tous dans la ville quelque soit son mode de déplacement et de créer des lieux de vie accueillant une grande diversité d'usages dans de bonnes conditions d'usages.

LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE ENTRE LES DIFFÉRENTS USAGES

La proportion de l'espace public dédiée à la circulation motorisée et au stationnement automobile a longtemps primé et la ville se tourne aujourd'hui vers un rééquilibrage de la voirie au profit des circulations douces (piétons, cyclistes et transports en commun) et aux espaces à usages multiples et ludiques (places, jardins, squares...). L'enjeu du partage de l'espace dans l'aménagement urbain est donc de concilier la multiplicité des usages avec des exigences en termes d'accessibilité, de sécurité, de confort, de compatibilité et de convivialité.

La place du piéton

Les aménagements en faveur de la marche à pied invitent à redistribuer l'espace public de manière plus équilibrés. Parmi ces aménagements, l'intérêt se porte sur, les zones de ralentissement ponctuels utilisant différents procédés (chicanes, les sens alternés, les coussins berlinois, les surélevés type dos d'âne ou trapézoïdal et les plateaux surélevés), les zones de rencontre, les élargissements de trottoirs, les avancées de trottoir aux intersections, les zones refuge sur traversées piétonnes et sur les liaisons douces soignées.

La zone de rencontre avec une diminution de la vitesse à 20km maximum est bien adaptée à certains espaces publics où un équilibre des flux piétonniers, cyclistes et motorisés est souhaité. L'implantation d'une zone de rencontre, où le piéton est prioritaire sur le vélo, lui-même prioritaire sur les modes motorisés, nécessite un minimum d'analyse et de réflexion préalable.

Il incombe aux aménageurs de faire des choix appropriés par délimitation de ce type de zone en fonction d'un ensemble urbain homogène - espace public central, quartier résidentiel ou sur certains tronçons à sécuriser - parvis d'écoles et d'équipements ou encore des rues étroites sans trottoir ni bordure.

Il est important d'identifier dans la zone le secteur «circulé» et la zone «calme» où les piétons peuvent «stationner» en sécurité si cela est envisageable.

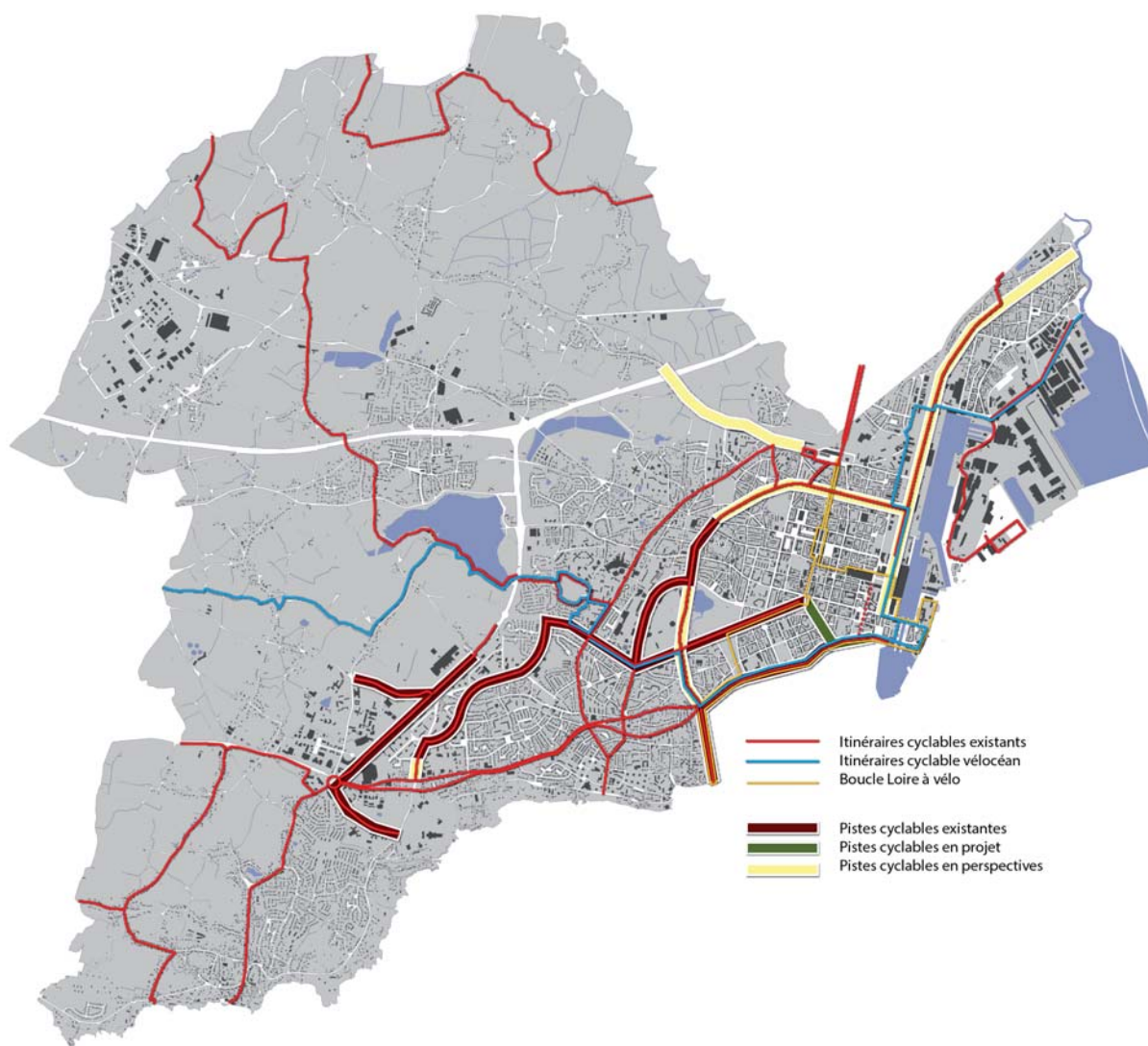
L'entrée d'une zone de rencontre nécessite également un traitement spécifique en terme de revêtement de sol afin que les piétons et les véhicules motorisés se repèrent naturellement dans l'espace public de cette zone spécifique.

La place du vélo

En tant qu'alternative aux déplacements automobiles et dans le respect de la loi Laure (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie), la Ville a mis au point un «Plan Vélo» dont les objectifs majeurs sont d'aménager les voiries existantes en accordant la place au vélo, en intégrant les espaces dédiés aux vélos dans les nouveaux projets, en créant des itinéraires principaux et à l'échelle des quartiers et en installant des stationnements vélos (appui vélos, garages sécurisés) à proximité des équipements, des commerces, des stations de transport en commun.

“Les principes d'aménagement se veulent adaptables au contexte en fonction du dimensionnement des voies de circulation, de la vitesse, de la densité du trafic automobile, de l'intensité du trafic cycliste, des types de stationnement de véhicules motorisés, de l'intégration dans un réseau cyclable existant, du profil de la voirie, de la visibilité, notamment aux carrefours, de la situation existante et souhaitée.” *Extrait de la documentation sur le plan vélo - Ville de St-Nazaire*

Il est une posture à avoir dans la conception de tout projet de voirie qui est celle d'intégrer de manière équitable et sécuritaire le déplacement du piéton, du vélo et de l'automobile et de leur stationnement. Pour les voies de desserte et au droit des écoles et équipements sportifs, une tendance vers la création de zone de ralentissement et/ou zone de rencontre permet l'intégration du vélo dans le respect du piéton.



C'est également le cas sur des espaces contraints (faible largeur de voirie) et où le besoin en stationnement automobile est important.

Sur les voies de transit, l'intégration du vélo doit être contextualisée pour une meilleure adéquation avec les fonctionnalités. On traitera donc ces voies «au cas par cas».

En matière d'aménagement, les parcours cyclables mis en oeuvre sont diversifiés (bandes cyclables, sas vélos aux feux pour permettre la visibilité des cyclistes, pistes doubles-sens, voies à sens unique pour la voiture mais à double sens pour les cyclistes). ces dispositifs offrent des parcours optimisés pour les cyclistes, et des pistes sur trottoir à large dimensionnement tout en veillant à conserver des espaces réservés aux piétons confortables et sécurisants. Dans ce cas, les revêtements seront bien distincts et les voies piétons et cycles visuellement délimités.

Seront utilisés pour ces parcours cyclables des matériaux de revêtements non lisses, non glissants et différenciés avec la circulation piétones (type enrobé brun, sable stabilisé brun), une signalétique horizontale claire et lisible pour les différents usagers, une démarcation visuelle et/ou tactile entre la piste cyclable et l'espace piétonnier quand les deux espaces sont contigus (type résine, bordurage)

Le nivellement sera traité rigoureusement sur les espaces destinés à la fois aux piétons et aux cyclistes et en portant notamment une attention particulière aux interruptions.

Un maillage des aménagements cyclables existants et futurs a été élaboré par la ville afin de mieux appréhender la notion d'itinéraires cycables urbains et favoriser une meilleure lisibilité de la place attribuée au vélo dans la ville. (voir carte ci-contre)

La place du transport en commun

La recherche d'un équilibre entre les différents modes de déplacements passe par la reconfiguration des espaces publics à l'échelle de l'agglomération. La ville de Saint Nazaire, reconstruite autour de larges voiries et de stationnements généreux, a précédemment affecté ces espaces publics principalement à la circulation automobile.

L'engagement pris afin de favoriser le développement des transports collectifs et des modes de déplacements doux s'est concrétisé ces dernières années par l'aménagement d'une ligne structurante dédiée au transport à haut niveau de service «hélYce» et simultanément par la réorganisation de l'ensemble du réseau.

L'objectif visé par la réorganisation du réseau de transport en commun est également de proposer des dessertes là où les demandes de déplacements sont les plus importantes et ce afin d'éviter les engorgements du centre-ville aux heures d'affluence, de faciliter les accès aux commerces, équipements scolaires et universitaires, administratifs et sportifs, et de maintenir l'attractivité de la ville.



Tracé hélYce- rue du Commandant Gaté

La place de la voiture

En matière de stationnement, une organisation judicieuse tant dans sa répartition, sa composition que ses dispositifs permet de dynamiser les centralités économiques, touristiques et de services et de répondre aux besoins des résidents.

La réglementation du stationnement instaurée sur la majeure partie du centre-ville nazairien vise un double objectif : une meilleure rotation des véhicules pour garantir des places disponibles, assurer la sécurité des piétons et favoriser les stationnements résidents.

Aussi, le stationnement réglementé participe à penser différemment les déplacements en milieu urbain par l'utilisation du transport en commun notamment avec la mise en place de "parking relais" ou en faisant le choix du vélo ou de la marche à pied pour des déplacements courts.

Sur les aires de stationnement, les plantations seront favorisées afin de réduire l'impact visuel de la voiture en ville par un accompagnement paysager. Les arbres ont aussi une fonction d'ombrage non négligeable en période estivale. Les plantations ne devront pas nuire à la visibilité et la signalétique sera discrète dans son implantation. Les cheminements piétons seront confortables et clairs.

Un dégagement latéral pour les portières permettra la protection des végétaux et du mobilier (notamment avec des butoirs pour les roues dont l'implantation respecte les dégagements nécessaires).

Les stationnements réservés aux Personnes à Mobilité Réduite seront positionnés judicieusement et en nombre nécessaire.



Stationnement Réglementé (2014)

En terme de gestion du stationnement gênant, les barrières, potelets, bornes, appuis vélos seront utilisés avec parcimonie car, implantés en grand nombre, ils deviennent autant d'obstacles physiques et visuels. Une gestion naturelle des zones non dédiées au stationnement peut être adoptée par la plantation de bandes végétales, d'éléments mobiliers ou par la pose de double bordures, de bordures hautes, ou de bordures en saillie et autres dispositifs .

LA GARANTIE DE COHABITATION ET DE COMPATIBILITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTS USAGES

Pour une plus grande sécurité des usagers, effective et ressentie

L'objectif à atteindre en terme d'organisation du partage de l'espace, que ce soit avec une approche de conciliation entre les usages ou de sectorisation des espaces par usages, est la mise en oeuvre de conditions favorables aux différentes pratiques (ou modes) de déplacements.

L'aménagement d'espaces de « co-présence » pour être sécurisé et sécurisant passe nécessairement par une pacification de la circulation automobile notamment par réduction de la vitesse qui n'induit pas forcément un ralentissement du trafic (importance de l'étude des débits d'écoulement aux carrefours) mais favorise considérablement la diminution des conflits et des risques pour l'utilisateur (principe de prudence du plus fort vis-à-vis du plus faible) et par la création de repères nouveaux modifiant les comportements de conduite et de circulation dans l'espace public.

Pour une logique d'organisation de l'espace partagé entre les différents usagers

Il est souvent primordial de traiter un espace partagé en les rendant moins routiers, en réduisant la signalétique, en les imaginant sans rupture et avec des revêtements spécifiques, en y implantant du mobilier, en remplaçant les potelets par des bancs, corbeilles, jets d'eau, végétal et en limitant par leur mise en place le stationnement non souhaité.

La mixité des espaces implique une réduction des emprises occupées par les modes motorisés en faveur des modes alternatifs .

Le traitement particulier des interruptions est nécessaire pour diminuer les risques sur ces zones de conflits d'usages. L'usage de la signalétique notamment sera modéré pour des espaces publics lisibles.

La conception de l'espace public tiendra compte de cette mixité des usages, elle permettra de sécuriser sans exclure et, d'organiser les circulations pour permettre une intégration réussie de tous les usagers avec une attention particulière pour les personnes à mobilité réduite et le prise en compte du vieillissement de la population.

LA CRÉATION D'ESPACES À USAGES MULTIPLES

Les espaces publics, non seulement perçus comme axes de déplacements mais aussi comme lieux de vie , sont soumis à des variations en terme d'usages et leurs configurations peuvent accueillir occasionnellement des événements, des animations et des spectacles.

L'économie du foncier et la rareté de l'espace public conduisent de plus en plus à l'optimisation des différents types d'usages sur un même lieu.

L'apaisement généralisé des vitesses est propice à la réappropriation de l'espace public par des

usages statiques (espaces de rencontre). Ainsi, l'espace devient un lieu permettant les rencontres et les échanges, les animations et les jeux, les loisirs, la détente, la vie locale.

Pour répondre à cet enjeu social de l'aménagement urbain, il est important de mesurer l'offre en terme d'agrément des lieux à créer ou à requalifier. Il s'agit de créer des espaces attractifs, évolutifs et polyvalents et adaptables ayant donc la faculté de permettre des usages partagés diversifiés.

I- 3 LA FONCTIONNALITÉ

L'espace public répond à des objectifs d'organisation techniques de la vie urbaine en matière de circulation, de déplacement, d'approvisionnement, d'accessibilité et permet également le déploiement des pratiques de la vie urbaine en matière de commerces, de services, de loisirs, de lien social, d'expression culturelle et citoyenne.

DES ESPACES PUBLICS EN CONCORDANCE AVEC LES USAGES

Pour une prise en compte des usages existants

C'est dans une approche partenariale et pluridisciplinaire de la réalisation du projet qu'il devient possible d'identifier toutes les fonctions - sociales, culturelles, paysagères, économiques ou environnementales - auxquelles répond un lieu.

L'enjeu démocratique, à travers la concertation avec les usagers, a son importance en ce qu'il permet la conception de projet en lien avec les différents acteurs concernés et donc la prise en considération dès en amont des pratiques et des attentes des habitants.

Pour la valorisation des usages futurs

Cet état des lieux préalable qui conduit à identifier un certain nombre de fonctions inhérentes à un lieu, à conforter, créer ou transposer, devient exhaustif si une attention portée sur le potentiel du lieu permet d'en révéler des usages futurs et des pratiques nouvelles. La recherche du meilleur équilibre et d'une plus grande conciliation entre les différents usages est une des clés de la réussite du projet d'aménagement urbain.

DES ESPACES PUBLICS PRATICABLES ET CONFORTABLES

Pour une accessibilité "tout public"

L'accessibilité des personnes à mobilité réduite ou des personnes équipées de poussettes ou chargées de valises est un des paramètres essentiels à considérer.

Au-delà du respect des normes en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'objectif en matière d'aménagement est d'assurer une continuité dans la chaîne de déplacement pour les personnes quelques soient leurs handicaps afin de permettre à chacun de cheminer avec la plus grande autonomie possible.

Il s'agit également d'insister sur la mixité des usages. En effet, il est important d'organiser la circu-

lation de chacun sans isoler, de sécuriser sans exclure et de permettre ainsi l'intégration réussie de tous les usagers.

Cela implique un traitement de l'espace dans son ensemble : cheminements, mobilier, éclairage, signalétique.

Un traitement particulier sera réalisé sur les aménagements pour favoriser des pentes douces, des paliers de repos bien conçus, des dévers limités, des largeurs de passages suffisants, des abaissements de trottoir particulièrement bien traités, des quais bus surélevés, des revêtements et des marquages lisibles, des dispositifs d'éclairage opérationnels, des cheminements avec des obstacles limités, des emmarchements aisément franchissables, des stationnements réservés judicieusement répartis, des équipements et des services faciles d'accès et d'utilisation, une signalétique urbaine lisible et cohérente.

Pour un meilleur confort des usagers

La conception de l'espace public tout en répondant aux nécessités et aux contraintes de fonctionnalité intègre des notions de confort. Ces notions permettent d'assurer aux usagers des déplacements sécurisés selon leur modes de déplacements, la convivialité et le vivre-ensemble, le bien-être et la sécurité, l'offre de mobilier et d'équipements notamment en terme d'éclairage, de signalisation et de repos. L'espace public concourt également à un certain confort thermique et visuel par l'ensoleillement naturel ou la présence de végétation ou à un meilleur confort acoustique.

Une grande attention sera apportée à la sécurisation de l'espace public, et tout particulièrement à l'éclairage de nuit et la sécurisation des passages piétons.



bornes lumineuses pour éclairer les passages piétons (L'Immaculée)

C'est l'association des composants du confort dans l'espace public qui concoure à l'amélioration générale de la qualité de vie d'un lieu.

DES ESPACES PUBLICS LISIBLES

Avec un traitement particulier des limites et des interfaces

La qualité de l'espace public se retrouve dans sa lisibilité, dans sa faculté d'être compréhensible contribuant ainsi à la sécurité des usagers notamment les personnes en situation de handicap. La gestion de l'interface entre deux types d'espaces, qu'elle soit marquée ou « naturelle » apparaît comme un élément incontournable de la lisibilité d'un lieu.

Le traitement des limites par des éléments linéaires permettant de singulariser les espaces, joue un rôle dans l'appréciation de l'ensemble de l'aménagement que ce soit le traitement entre différentes zones - chaussée, voie cyclable, voie bus, trottoir, stationnement – ou le traitement des limites avec les

façades et les espaces privatifs ou encore les passages du minéral et du végétal, ou les interruptions de type traversées piétonnes.

Avec de la simplicité et désencombrement dans la composition

La simplicité dans l'aménagement concourt à une plus grande compréhension du type d'espace public emprunté par les usagers. Dans cette optique de conception seront privilégiés dans le dessin la linéarité et la constance, les formes géométriques et le parallélisme et les découpages précis selon les cas. Les jeux de couleurs, de formes, de matériaux dont les associations sont harmonieuses et sobres conforteront efficacement la lisibilité générale ou particulière de l'espace public.

Selon le parti pris adopté en terme de mixité ou de séparation des modes de déplacements, il est essentiel d'ajuster les choix de composants de l'espace public pour une meilleure lisibilité.

Avec un désencombrement de l'espace public

L'amélioration de la lecture de l'espace public passe également par une rationalisation de l'encombrement du mobilier urbain, l'idée étant de prévoir le mobilier en nombre suffisant mais sans surcharger l'espace public, ce qui nuirait à la fois à la bonne circulation des piétons, à l'accessibilité et la sécurité des usagers et deviendrait source de pollution urbaine visuelle et physique.

Pour ce faire, l'optimisation des supports d'information, de signalétique et publicitaire vise à limiter au strict nécessaire le nombre de supports par regroupements (un mât pour plusieurs types de panneaux, un mur ou une façade qui accueille un panneau ou une corbeille) et favorise également la "double fonctionnalité" (un mât de jalonnement ou un canipoches prenant la place d'un potelet, des plantations faisant office de dispositif anti-stationnement).

Concevoir une répartition équilibrée, régulière et rythmée par le végétal si possible, veiller au calage entre axes lors des interruptions telles que des traversées piétonnes ou les entrées charretières, conserver les perspectives, s'adapter à la configuration du lieu favorise l'implantation de l'ensemble du mobilier en cohérence avec l'environnement.

Prévoir dès en amont les principes d'implantation est une méthode à appliquer.

DES ESPACES PUBLICS INTÉGRANT LES CONTRAINTES D'INTERVENTIONS DES SERVICES

Propreté publique, collecte des déchets, services de livraison, transports en commun, services de secours, gestionnaires des réseaux ou services de la ville sont des champs des interventions intrinsèques à l'espace public quotidiennement, régulièrement ou ponctuellement.

La prise en compte de ces pratiques dès en amont du projet favorise la possibilité et l'aisance des accès au plus près des lieux d'interventions. Prévoir les accès, concevoir des parcours avec des boucles ou des aires de retournement suffisamment large, anticiper les éléments amovibles ou déplaçables, faciliter les reprises de mise en oeuvre, sont autant de réponses permettant une gestion efficace et fonctionnelle.

Lors de tout programme d'aménagement, la lecture des interfaces entre l'espace public, les espaces privés collectifs et individuels, devra être prise en compte dans la conception et lors de la coordination de la mise en oeuvre, toujours dans le but d'en faciliter la gestion future.

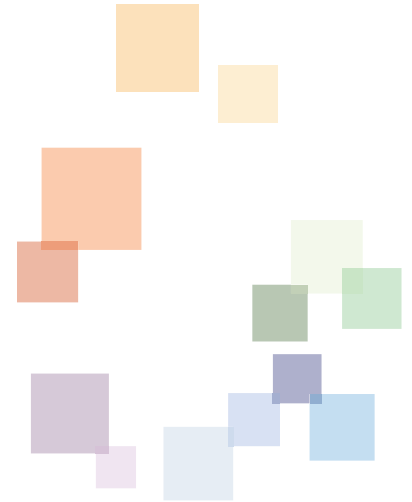


*Quai des glycines quartier Bouletterie
(SILENE)*





Secteur Centre Ville



I - 4 LA QUALITÉ

L'espace public quel que soit sa forme est cadre de vie. Il répond à des exigences de qualité qui se retrouve dans sa pertinence de traitement, son intégration à l'environnement, son adaptation au contexte et aux pratiques, sa faculté d'appropriation par les usagers, sa facilité de gestion, sa durabilité.

LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE ET DES AMBIANCES URBAINES

La place du végétal

La présence végétale en ville participe à la qualité et à l'identité du cadre de vie et doit être appréhendée comme une composante fondamentale de l'espace public. La valeur accordée aux ambiances végétales se juge à la diversité et la combinaison de différentes formes de plantations mises en oeuvre dans l'espace urbain : arbres d'alignement et mails, arbres remarquables isolés, noues plantées, talus végétalisés..

Un choix judicieux des arbres sera effectué en fonction de leur faculté à s'adapter à la pollution urbaine, de leurs qualités esthétiques et ornementales, de leur caractère allergisant ou nocif, mais surtout en fonction de leur développement et de leur volume afin de maintenir une luminosité suffisante des logements situés à proximité. Les arbres de zème et zème développement seront donc privilégiés sur les espaces restreints en terme de place.

Le projet d'aménagement - ou projet de plantation - doit prendre en compte les variations saisonnières afin d'implanter les arbres en fonction de l'ensoleillement, des vents dominants ou des façades où sont positionnées les terrasses.

Le fleurissement végétal - arbres, arbustes, vivaces, annuelles, graminées - est une des composantes de l'espace public qui contribue l'embellissement d'un lieu, à son attractivité et/ou sa valorisation.

La mise en lumière

L'éclairage des espaces publics, des parcours nocturnes participent au confort des usagers et permet également de révéler la qualité d'un lieu et d'apporter une nouvelle lecture de celui-ci.

Les variations des mises en lumière sont dépendantes du caractère des espaces à éclairer - particuliers ou ordinaires, urbains, routiers ou de loisirs, et sont conçus à deux dimensions, celle de l'automobile et du piéton.

La place de l'art dans la ville

Les interventions artistiques et événementielles apportant de la qualité de façon ponctuelle et temporaire ou pérenne s'ajoutent aux projets d'aménagements et sont à prendre en compte en amont lorsque les espaces se prêtent à recevoir ce type d'interventions.

La valorisation de l'art dans la ville joue un rôle dans la qualité des espaces publics et sensibilise également le regard des habitants et visiteurs sur le patrimoine, l'architecture, le paysage.

La présence de l'eau

L'eau, traitée avec intérêt en aménagement urbain, permet de révéler la particularité du territoire nazairien situé entre la côte littorale, l'estuaire de la Loire et les zones humides de parc naturel régional de Brière.

Les bassins, fontaines, jets sont des éléments qui par la présence de l'eau peuvent agrémenter l'espace public.

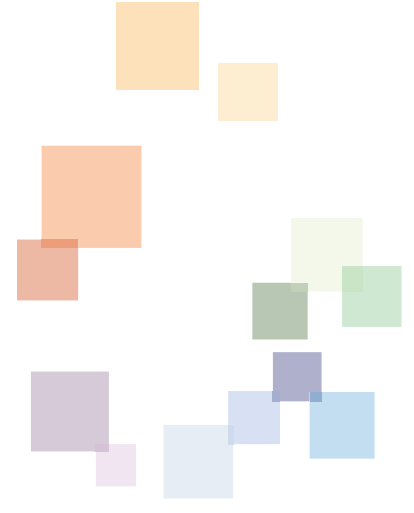
Enfin, le parcours de l'eau et le nivellement seront étudiés avec rigueur pour un ruissellement de l'eau ne causant pas de gêne pour les piétons, les cycles ou les véhicules motorisés.

DES ESPACES SÉCURISÉS ET SÉCURISANTS

Dans la conception spatiale

La conception d'un espace public a un rôle préventif et se doit de tendre, que ce soit pour des espaces à créer ou à requalifier, vers davantage de sécurité pour les usagers.

Il est donc important à cette étape de la conception de se poser la question de savoir si l'espace public concerné par le projet d'aménagement répond aux critères de sécurité et d'imaginer comment il peut y parvenir ou renforcer cette capacité. Le parti pris est donc spécifique à chaque espace urbain, à chaque contexte.



Secteur des Halles- marché de St Nazaire

Dans le ressenti des ambiances

Des pistes en matière d'amélioration de l'ambiance urbaine et des exemples de principes de renforcement de la sécurité sont ici donnés à titre indicatif (*extrait IAURIF Note de Janv 2002*) : «visibilité et surveillance naturelle, fréquentation/animation/mixité d'un espace et co-veillance, territorialité et appropriation, lisibilité des espaces et réduction zones de conflits, paysagement (éclairage, mobilier, végétation, signalétique, techniques architecturales et paysagères) et amélioration du "sentiment de sécurité"».

DES EXIGENCES TECHNIQUES DANS LE CHOIX DES MATÉRIAUX

Des matériaux confortables et performants

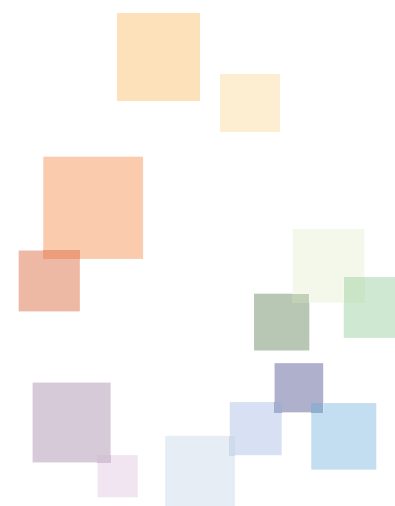
Le choix de matériaux confortables notamment en ce qui concerne les revêtements de sol et le mobilier est important afin de diminuer les nuisances causées par les bruits de roulement, la chaleur, le confort tactile. On privilégie facilement les matériaux lisses mais non glissants, les matériaux ayant une meilleure adhérence.

Solidité, résistance aux chocs, au feu, à la casse, aux rayures, rapidité de mise en œuvre donc remise en service rapide, résistance au nettoyage (solvants, jet sous pression, économes en énergie) sont autant de qualités souhaitées en terme de choix de matériaux performants.

Des matériaux en adéquation au site et au contexte

Outre l'importance accordée au confort et à la performance des matériaux, il est essentiel de mesurer également la facilité d'entretien et de réparation au regard du climat et de la sollicitation du mobilier ou du revêtement de sol en fonction de son implantation.

Les composants de l'espace public sont également choisis en fonction des usages propres à un espace donné et selon si l'espace est peu ou très fréquenté, peu ou très sollicité, sujet ou non à dégradation et érosion particulière. Il est donc important de se poser la question de savoir à quelles contraintes les matériaux sont soumis et quels désordres sont prévisibles. L'adéquation des matériaux au site est donc un paramètre à prendre en compte pour améliorer la qualité des espaces publics.



Place François Blain-Mairie de St Nazaire

LE SOUCI DU DÉTAIL

Dans l'assemblage des composantes et l'exécution de la mise en oeuvre

Un regard sera porté sur le calepinage des revêtements de sol et l'implantation du mobilier qui passe par la mise au point des principes de mise en œuvre et une adaptation à la meilleure adéquation entre la production des documents graphiques et la réalisation de la pose.

Le traitement des raccordements avec l'existant sur tout le périmètre du projet d'aménagement sera regardé avec attention en prévoyant une remise au propre des abords (engazonnement, nettoyage).

La situation des ouvrages émergents existants et projetés permettra dans la mesure du possible un regroupement de ces éléments techniques (transformateurs, compteurs). Leur intégration dans l'environnement pourrait se faire par de la maçonnerie, de l'habillage bois, végétal ou métallique, de l'insertion dans les volumes bâtis.

Concernant les interventions sur le domaine public, une attention particulière sera portée à la réfection des tranchées. Ces tranchées devront être conformes au règlement de voirie de la ville de Saint-Nazaire (approuvé le 07/11/2011) et plus particulièrement conforme aux articles:

- 170 - «ouverture des fouilles»
- 172 - «remblayage»
- 173 - «réfection des tranchées»
- 174 - «réfection provisoire»
- 175 - «réfection définitive»

Lors du pilotage d'une opération d'aménagement, l'aménageur devra veiller au respect de ces exigences techniques et qualitatives. Lors du démarrage de chaque chantier, lors de la réunion de coordination, l'aménageur devra rappeler ces règles aux «concessionnaires de réseaux» et «entreprises intervenantes».

I - 5 LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

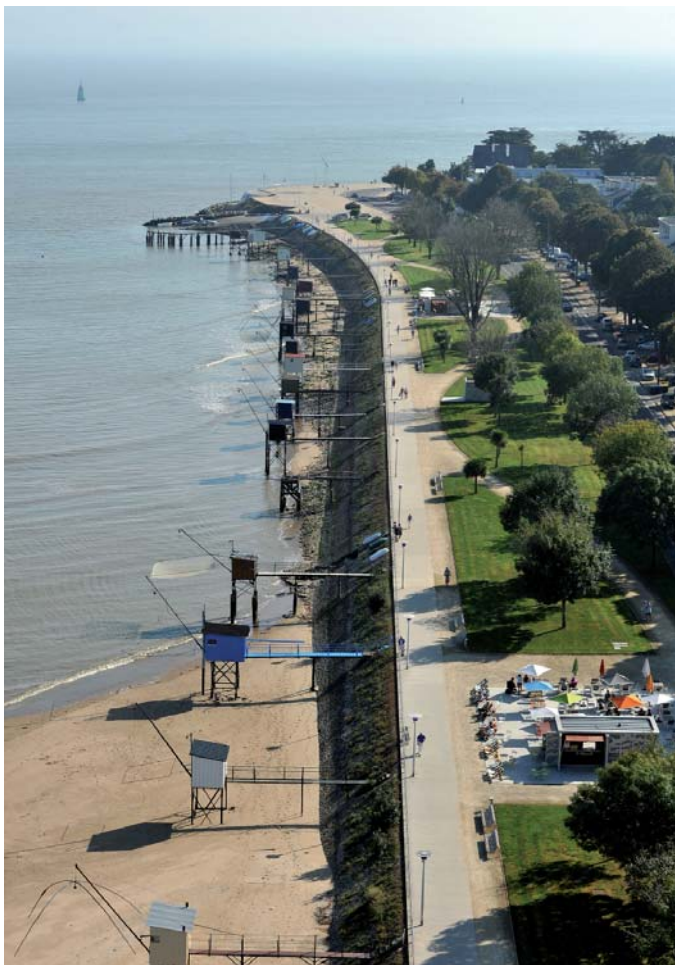
Maintien de nature en ville, gestion optimale des eaux pluviales, gestion des ressources naturelles, maîtrise de l'énergie, réduction des pollutions sont autant d'enjeux qui orientent vers des choix plus durables en matière d'aménagement de l'espace public.

PRISE EN COMPTE DU BILAN CARBONE

Une attention sur la provenance et la recyclabilité des matériaux

Une attention particulière se porte sur la provenance. Il est donc préférable de limiter l'emploi de matériaux provenant de carrières, de générer des transports superflus (évacuation de déblais, stockage de terre végétale sur site...), d'opter pour la limitation des transports notamment via les circuits courts. Une vigilance est de rigueur en terme de recyclabilité des matériaux.

Il est souhaité que ces matériaux offrent des possibilités de récupération et de valorisation que cela soit par réemploi directement sur place, par réutilisation après traitement ou par recombinaison des matériaux.



Une démarche écologique sur la durabilité et la maintenance

Les choix devront être effectués en vue d'économiser les ressources (eau, énergie, déchets, matériaux) et de maîtriser l'impact environnemental, de l'étape de production à la déconstruction en passant par le transport, la mise en oeuvre, la valorisation et l'exploitation.

D'une manière générale, il est important de mesurer l'impact d'un ouvrage sur l'environnement dans son cycle de vie, depuis son approvisionnement et sa construction jusqu'à sa déconstruction.

Secteur Front de Mer

VERS DE NOUVELLES PRATIQUES EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

Pour une optimisation des consommations d'énergie, il devient nécessaire d'étudier et de définir, dès la phase de conception, le niveau de qualité d'éclairage requis sur un espace. Il est aussi important d'intégrer les technologies performantes, de choisir les sources, et de mettre en place des systèmes de réduction de l'éclairage au coeur de la nuit (horloge astronomique, variation de l'éclairage par détection de présence).

La valorisation des énergies renouvelables est en marche au profit notamment du solaire et de l'éolien introduits dès la phase de conception.

UNE GESTION OPTIMISÉE DES EAUX PLUVIALES

Des enjeux environnementaux et économiques

La ville met en oeuvre en matière de gestion des eaux pluviales une politique qui s'inscrit dans une démarche d'écologie urbaine.

Avec l'imperméabilisation de plus en plus généralisée des villes causant des problèmes majeurs d'inondations (cas des inondations de 2004, 2006, 2009 à Saint-Nazaire les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales doivent être étudiées dans tous les projets d'aménagement urbain.

Le fait de vouloir "maîtriser les débits d'eaux pluviales" répond à des objectifs socio-économiques par l'évitement des phénomènes d'inondations avec toutes les conséquences qu'elles engendrent et assure la sécurité de la population. Ces techniques nouvelles permettent de développer une nouvelle filière avec création d'emplois. Elles ont aussi l'avantage de réduire les coûts d'aménagement (tuyaux, pompes...inutiles) tout en assurant la fiabilité éco-technique.

Le développement de ce type de systèmes "passifs" et "autonomes" vise aussi des objectifs écologiques par un meilleur traitement de l'environnement urbain, par la limitation des rejets de polluants dans le milieu naturel, le ralentissement de l'évacuation des eaux en vue de réapprovisionner les nappes sous-jacentes au sol urbain, par la récupération des eaux pluviales pour l'arrosage notamment.

En milieu péri-urbain, les fossés à ciel ouvert seront préconisés pour la circulation des eaux pluviales de part et d'autre de la circulation, les fossés busés seront interdits.



A Saint-Nazaire compte tenu de la pression foncière, il est plus judicieux d'utiliser les espaces publics existants c'est-à-dire voirie, trottoirs, espaces verts pour la mise en place des "techniques alternatives de gestion des eaux pluviales" plutôt que de consacrer un espace public à une seule fonction hydraulique. Le colloque de 2009 organisé à Saint-Nazaire avec l'intervention de Bernard Chocat, directeur du Laboratoire Hydrologie Urbaine à L'INSA de Lyon semble avoir été le «catalyseur» de la mise en place d'une gestion durable des eaux pluviales sur le territoire.

*Bernard Chocat
Saint Nazaire 21 avril 2009*



Secteur du Parc Paysager

LA VALORISATION ET L'ENRICHISSEMENT DU PATRIMOINE VERT

La place du végétal

La conception des espaces publics doit se faire dans le respect de la nature et de la biodiversité et dans le sens de la protection, du renouvellement et de la valorisation du patrimoine végétal. Le patrimoine arboré à Saint Nazaire représente aujourd'hui pas moins de 34000 arbres dont environ 7000 arbres d'alignement.

La place de l'arbre en ville mérite d'être regardée avec attention dans la phase de conception des projets urbains. La qualité des arbres en place doit être estimée le plus justement possible à travers un diagnostic afin de faire des choix judicieux en terme de conservation des arbres dans les meilleures conditions possibles avec une réduction de l'impact des travaux notamment et/ou de renouvellement en prenant toutes les dispositions de leur pérennité lors de la plantation.

Il est à noter que les essences choisies, hormis les lieux spécifiques de mise en valeur de la botanique (exemple du Jardin des plantes ou de la place de l'Amérique latine) seront de préférence à caractère local et surtout adaptées au sol et au climat. Les essences choisies seront également en adéquation avec les espaces disponibles et les contraintes urbaines.

Une démarche en faveur de la biodiversité

La préservation et la construction de trames végétales et humides sont souhaitées afin de favoriser des espaces naturels non fragmentés sur le territoire. Ce maillage peut s'appuyer sur des liaisons existantes ou à créer (alignements d'arbres, friches, talus plantés, espaces verts ouverts...) reliées à l'extérieur de l'espace urbain et qui deviennent à la fois «corridors écologiques» pour la faune et la flore et circuits dédiés aux modes de déplacements doux. La biodiversité en ville devient privilégiée par la valorisation de ces trames végétales et aquatiques et également avec la gestion différenciée adoptée par les services espaces verts de la ville qui comprend notamment l'objectif «zéro phyto» et l'apparition de la flore spontanée sur des espaces entretenus plus naturellement.



Secteur de Méan- Port du Brivet

I - 6 L'ÉCONOMIE ET LA PERFORMANCE DE GESTION

L'ensemble des espaces publics d'un territoire répond à des contraintes de gestion en terme de moyens humains et matériels. Dans une optique d'optimisation des dépenses de la ville, l'adaptation de la conception à la gestion future devient incontournable...

LA NOTION DE COÛT GLOBAL DANS L'AMÉNAGEMENT

L'approche en coût global, qui vise une certaine maîtrise économique et une meilleure gestion à long terme, prend en considération les coûts d'un projet non seulement d'investissement initial et d'acquisition mais aussi d'exploitation (stockage, consommation énergétique), d'entretien (réparation, nettoyage, contrôle périodique, assurance, contrats), de remplacement et de renouvellement (prix d'acquisition, transport, mise en oeuvre).

Les fiches techniques réunies dans les cahiers thématiques abordent cette question du coût global pour les produits et matériaux à travers les échelles de prix et de maintenance. L'échelle de maintenance se veut également porter un regard sur l'impact environnemental.

Les choix d'investissement faits lors de la conception devront être élaborés en fonction des moyens matériels disponibles et adaptés aux moyens humains. Intégrer la notion de coût global d'un aménagement est incontournable. La démarche de croiser les coûts d'investissement avec les coûts de gestion devient donc un exercice nécessaire bien qu'exigent.

L'ENCADREMENT DES CHOIX À LA CONCEPTION

La rationalisation des différents composants a pour objectif d'améliorer l'image du parc de mobilier urbain en limitant la palette de composants de l'espace public (mobilier, éclairage) et permettre ainsi une maîtrise des renouvellements avec une vision d'ensemble facilitée. La sélection des gammes de composants est guidée par des critères plastiques du mobilier - simplicité des lignes, neutralité des couleurs, compatibilité avec l'espace urbain nazairien.

Aussi, une attention sera portée sur l'utilisation de l'acier inoxydable pour les sites exposés aux embruns notamment, l'acier peint avec respect des RAL à tendance grise ou l'acier galvanisé et la fonte d'aluminium, le choix de matériaux respectueux de l'environnement (bois FSC - Forest Stewardship Council, Ecolabel certifiant la gestion écologique des forêts ou PEFC - Programme De Reconnaissance Des Certifications Forestières, matériau recyclé et/ou recyclable) et sur le traitement de surface (anti-corrosion, galvanisation au bain, thermolaquage en usine, traitement anti-graffitis, types de surfaçage contraignant les affichages).

Les matériaux sont choisis pour leur facilité de nettoyage et de réparation, pour leur facilité d'approvisionnement, leur facilité de remplacement et de mise en oeuvre afin de diminuer les temps d'intervention en cas de dommage. La facilité de maintenance par les services passent par le choix de matériaux classiques et usités voire de réutilisation le cas échéant.



Les matériaux présentant ces qualités favorisent ainsi une certaine réactivité des services de la ville et une gestion optimisée permettant une remise à disposition, circulation ou service plus rapide, ce qui contribue d'une manière générale au maintien de la qualité des espaces.

Secteur Ville Ouest

Cette sélection préalable et inscrite dans les cahiers thématiques vise à pérenniser les choix qui ont été faits afin de contribuer à la durabilité des espaces publics ainsi qu'à leur cohérence. Les propositions de composants de l'espace public non présents dans les cahiers thématiques peuvent être judicieuse sur des espaces spécifiques. Ces propositions feront l'objet d'une argumentation de la part du concepteur et d'une décision de la collectivité. Cet encadrement des choix de composants lors de la phase de conception anticipe la gestion future d'un espace.

LA MAÎTRISE DE GESTION PAR LES SERVICES DE LA VILLE

La gestion du patrimoine de la ville, qui concerne de nombreux domaines, passe par une bonne coordination de ces différents métiers et des interfaces d'intervention. Sera planifiée avec rigueur l'intervention des différents intervenants (concessionnaires, entreprises) dans le temps et l'espace, ce qui passe par le dialogue, la coordination et l'organisation de partenariats entre les différents intervenants.

La qualité de la gestion de l'espace public influe significativement sur l'image de la ville. Elle inclut à la fois l'entretien des espaces verts, des cimetières, des bassins et fontaines, des aires de jeux, de la voirie, de l'éclairage, la propreté, etc...Il convient donc de permettre une gestion différenciée globale en adaptant une gestion la plus fondée et la plus optimale sur l'ensemble du territoire. A l'échelle du projet, il s'agit d'anticiper le poids de la gestion future de l'aménagement dans sa globalité.

Cette maîtrise de la gestion par les services de la ville garantit la pérennité de la qualité donnée aux espaces publics.

POUR UNE MEILLEURE GESTION DES CHANTIERS

Sur le territoire de la ville de Saint Nazaire, la planification optimale «dans le temps et dans l'espace» des interventions sur l'espace public est un enjeu politique essentiel, ceci afin de minimiser les nuisances d'un chantier par rapport aux attentes des citoyens.

Ainsi, la mission «OPC urbaine» (Ordonnancement, Pilotage Coordination) doit être intégrée par tout aménageur de l'espace public et ceci bien en amont de la phase opérationnelle du chantier. Le contenu de cette mission devra porter sur les thématiques suivantes :

Aspect technique

Concernant la présence de réseaux aériens, l'aménageur de l'espace public devra regarder systématiquement la faisabilité technique et économique d'un enfouissement éventuel. Il devra ainsi prendre contact avec les maîtrises d'ouvrages des réseaux aériens (Erdff, Orange ex « France Télécom », éclairage public Ville de Saint Nazaire) afin de proposer un calendrier d'intervention précis concernant l'enfouissement de ces divers réseaux.

Concernant les réseaux enterrés, l'ensemble des maîtres d'ouvrages et/ou exploitants de réseaux devront être consultés très en amont de l'opération (dès le stade esquisse par exemple à travers la procédure réglementaire « Déclaration de Projet de Travaux » - issue de la norme NF S70-003-partie 1) afin d'identifier les dévoiements ou renouvellements de réseaux nécessaires à la réalisation du projet.

La superposition des éléments du projet (éléments de surface) sur un plan précis et des réseaux enterrés existants et projetés devra mettre en évidence les modifications de réseaux nécessaires. Des éléments de programme fonctionnels et esthétiques du projet telle «la collecte enterrée des ordures ménagères» devront être regardés avec une attention toute particulière. L'optimisation des tranchées (tranchées communes) dans le sous-sol urbain sera recherchée afin de minimiser les coûts, les nuisances chantiers.

Sur le profil en travers et sur le tracé en plan, les réseaux modifiés et/ou à créer seront positionnés de façon à libérer le plus possible de l'espace destiné à accueillir un éventuel projet futur de collecte enterrée ou de plantation d'alignements d'arbres.

Sur le plan réglementaire, l'obtention d'informations sur le positionnement précis des réseaux enterrés devra se faire par l'application de la procédure «Déclaration de projet de Travaux» issue de la norme NF S70-003 provenant de l'arrêté du 15/02/2012 concernant l'encadrement de la préparation et de l'exécution des travaux à proximité des réseaux.

Après «le programme de travaux réseaux» réalisés, l'OPC devra réfléchir à un déroulement du chantier «Voirie et Réseaux Divers» prenant en compte l'ensemble des contraintes liées au maintien des fonctionnalités urbaines à savoir : maintien des circulations piétonnes (dont Personnes à Mobilité Réduites), maintien des accès commerces (dont aires de livraison), préservation au mieux des sens de circulation sur voirie, minimisation des nuisances sonores, ...

Sur le plan méthodologique, des réunions de «coordination réseaux» devront être réalisées périodiquement pendant la durée du projet afin d'aboutir à un programme de «travaux réseaux» cohérents planifiant ainsi des interventions sur les réseaux enterrés les plus profonds (assainissement eaux usées et eaux pluviales) préalablement aux travaux sur les réseaux les moins enterrés (gaz, eau, électricité, éclairage public, télécommunications -dont fibre optique).

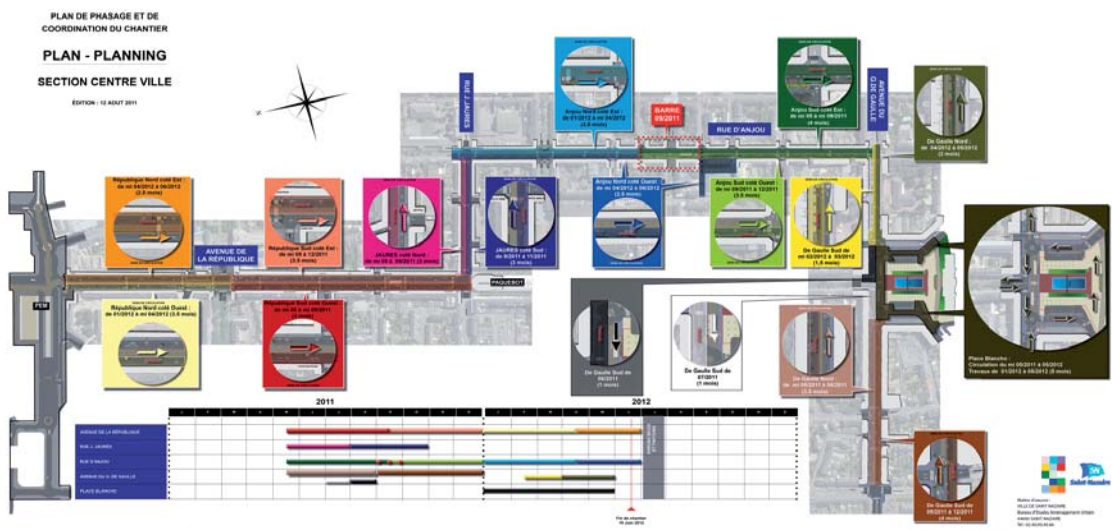
Ainsi, l'OPC devra organiser, coordonner, planifier, et mettre en œuvre de façon maîtrisée ces programmes de travaux, généralement divisés en deux phases : réseaux enterrés/aériens et aménagements de surfaces.

Aspect politique (communication, notion de «chantiers propres»)

L'aménageur de l'espace public devra «communiquer» sur le déroulement des travaux pré-cités. Cette communication aura un double objectif :

- * Informer en interne (techniciens et élus) de l'impact des programmes de travaux et obtenir des éventuels arbitrages (priorisation des interventions).
- * Informer en externe (partenaires, citoyens, riverains) du déroulement des programmes de travaux en précisant les mesures conservatoires prises pour minimiser les gênes occasionnées

Sur le plan méthodologique, des plans-plannings pédagogiques (facilement compréhensible pour des non-initiés) devront être réalisés.



Exemple d'un plan -planning du chantier « héliYce centre ville » réalisé par le Bureau d'Etudes de la Ville de Saint Nazaire

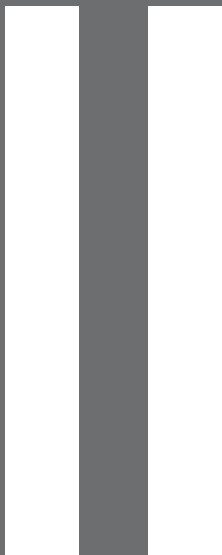
Réflexion vers l'amélioration de l'acceptabilité des chantiers en ville (le projet de recherche FURET)

Le bureau d'études de la ville de Saint Nazaire participe à la réflexion nationale concernant le projet de recherche FURET (furtivité des chantiers en Ville) qui vise à mieux comprendre la façon dont les usagers vivent les chantiers urbains. Ceci afin de formuler de nouvelles méthodes, de nouveaux outils et de nouvelles techniques permettant d'envisager de meilleures synergies entre la multitude des chantiers urbains et le fonctionnement quotidien de la ville.

Aspect environnemental

Dès la phase de conception, la protection des arbres et des ouvrages existants avant commencement des travaux devra être intégrée aussi bien que le traitement superficiel et la remise au propre des abords en fin de travaux (nettoyage et engazonnement des zones de stockage et des accès, etc...)

Également, des dispositions en matière de respect de l'environnement seront à prendre en termes de traitement des eaux de ruissellement ainsi que le tri, le recyclage et la récupération, la gestion des déchets.





LA TYPOLOGIE DES ESPACES PUBLICS

II - 1 LES SECTEURS MARQUÉS PAR LA PAYSAGE ET L'HISTOIRE



Les espaces publics se doivent d'être à la fois cohérents dans leur ensemble et singuliers dans leur unité et leur contexte. Des secteurs particuliers se dégagent ainsi pour affirmer l'histoire nazairienne, mettre en valeur son patrimoine et son identité, représenter le territoire, ou pour s'inscrire dans l'évolution urbaine.

VILLE CENTRE ET VILLE PORT

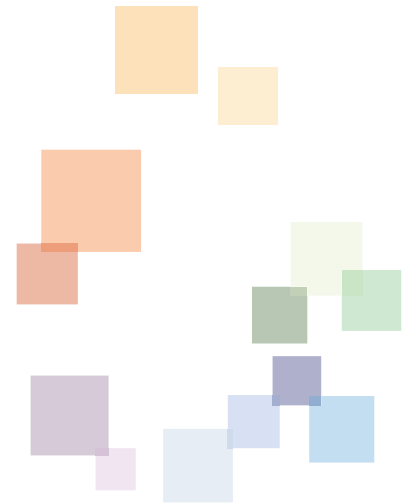
Ville Port associée à Ville Centre représente le secteur historique de Saint-Nazaire et celui d'une histoire portuaire et maritime fondamentale.

Ville Port est un quartier né dans les années 90 d'un vaste programme de reconversion de ses friches industrielles et de la base sous-marine afin de réconcilier la ville avec son port. Ville Centre s'est ensuite élargie vers le port afin de conforter cette destination culturelle, touristique et commerciale.



LE FRONT DE MER ET ST MARC SUR MER

Le front de mer, le chemin côtier et le secteur de St Marc sur mer, de part leur situation reflètent Saint-Nazaire, ville littorale et balnéaire, avec la baie urbaine ouverte sur l'eau de l'estuaire, le sentier des douaniers avec ses corniches rocheuses, et ses 20 plages notamment celle, la plus emblématique, de "Mr Hulot".



L'IMMACULÉE

Secteur situé entre la ville et la campagne, aux confins des zones humides du parc naturel régional de Brière et à proximité de l'étang du Bois Joalland, révèle des paysages, entre urbain et rural, entre mer et Brière.



MÉAN PENHOËT

Le secteur de Méan Penhoët, zone résidentielle située à proximité du parc d'activités industrielles, a une place dans l'histoire de Saint-Nazaire car c'est là que sont nés les chantiers de l'Atlantique .

Avec ses halles de style "Baltard", les rives du Brivet, ses marais et son port de mouillage, ses cales et ses bassins représentatifs de la construction navale, Méan- Penhoët est un quartier très singulier de la ville.

II - 2 LES SECTEURS DE GRANDS PROJETS URBAINS



LE PARCOURS HÉLYCE

Inscrit dans les documents de planification urbaine, et notamment dans le Plan de Déplacements Urbains de la CARENE en 2006, le réseau Hélyce, «transport à haut niveau de service», est à l'origine d'un projet de reconfiguration du réseau de transport en commun du territoire nazairien, désormais hiérarchisé entre cette ligne structurante Hélyce et des lignes urbaines et péri urbaines.

Cette ligne structurante est caractéristique de part ses profils, ses traitements de sol et ses matériaux, sa palette végétale, de son mobilier urbain et son éclairage et ses références maritimes notamment avec les balises vertes et rouges des stations de bus.

VILLE GARE



Ville gare, devenu pôle tertiaire avec la création de 13000m² de bureaux fin 2010, est un site stratégique à l'entrée de la ville et au coeur du pôle d'échanges multimodal.

L'émergence de ce nouveau quartier, au service du développement de la ville, vise une offre de service complète (logements, commerces et services) d'ici à 2020.



VILLE OUEST

Ville ouest, quartier né dans les années 60 et 70, fait l'objet actuellement d'un vaste programme de renouvellement urbain avec de fortes améliorations apportées à l'habitat, les équipements et les espaces publics.



Ville ouest est un quartier en développement avec la présence de nouveaux équipements et de services de proximité, de la cité sanitaire, du boulevard Charpak et ses liaisons Hélyce (transport en commun à haut niveau de service), d'un site boisé et son parcours de santé, de circuits piétonniers et cyclables et de plages.

LE SITE DU MOULIN DU PÉ

Le site du Moulin du Pé, avec le transfert du centre hospitalier à la cité sanitaire, libère un site de 9 hectares stratégique pour le développement de Saint Nazaire. Le projet d'aménagement devrait répondre aux objectifs de la ville, en développant une offre d'habitat contemporain de qualité, en optimisant le foncier disponible, et en ramenant une attractivité qui puisse bénéficier à l'ensemble du territoire nazairien.



Il s'agit de réaménager une pièce urbaine maîtresse idéalement située qui pourra ainsi constituer un nouveau secteur d'habitat, soutenant la dynamique démographique de la ville de Saint-Nazaire.








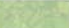
Situé en péri-centre, ce site de près de 10 hectares se trouve dans un secteur qui regorge d'atouts (parc paysager, cité scolaire, parc des sports, espace boisé).

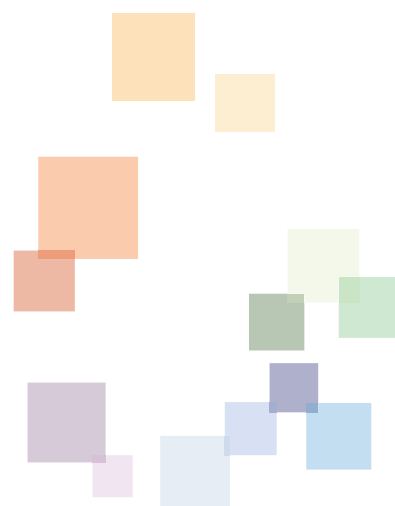
II - 3 LA CARTOGRAPHIE DES ESPACES PUBLICS



LÉGENDE

Secteurs spécifiques :

-  Centre ville et centres bourgs
-  Front de mer
-  «Vallée des loisirs»
-  Ligne de bus hélyce
-  Sentier côtier
-  Trame verte à créer
-  Entrées de ville
-  Secteurs courants



La cartographie des espaces publics nazairiens identifie des secteurs spécifiques et des secteurs courants sur lesquels un certain nombre de composants de l'espace public sont invités à prendre place.

Les composants de l'espace public sont déclinés en cinq cahiers thématiques et techniques que sont :

- Voirie et gestion alternative des eaux pluviales
- Végétal et arbre dans la ville
- Eclairage et la signalisation des carrefours à feux
- Mobilier urbain
- Jalonnement, signalisation et signalétique sur site.

Les fiches techniques des différents cahiers thématiques, hormis le cahier 2 spécifique au végétal, reprennent ces informations de localisation (secteur d'application) et de contexte (type d'aménagement) sur lesquels les composants de l'espace public pourront être déclinés sur la ville.

Les cahiers thématiques sont des guides techniques au service de la ville et de ses partenaires de l'aménagement voués à être revisités régulièrement afin de rester en cohérence avec les principes de cette présente charte des espaces publics.